



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3422

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3422**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Volet habitat des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) de préfiguration risques technologiques et amélioration de l'habitat - Avenant n° 1 - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017-2052 du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé le lancement d'une opération dénommée PIG de préfiguration "risques technologiques et amélioration de l'habitat", permettant la mise en œuvre des volets habitat des PPRT sur la Vallée de la Chimie (phase test) et sur les territoires concernés par les plus petits PPRT (Créalys et Société du dépôt à Saint Priest (SDSP), Basf et Coatex à Genay et Neuville sur Saône, et Total additifs et carburants spéciaux -TACS- à Givors).

L'opération s'est concrétisée par la signature d'une convention le 4 octobre 2017 entre la Métropole, maître d'ouvrage du programme, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Cette convention a pris fin le 31 décembre 2018.

Le PIG mis en place a pour objet l'animation d'une phase test sur la Vallée de la Chimie pour préparer le dispositif Sécurenov et a également consisté à accompagner les propriétaires privés ayant une habitation principale exposée aux risques technologiques visés par les autres PPRT et sur lesquels pèse une obligation de réaliser des travaux de protection. Après la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration de projets de travaux de réduction de la vulnérabilité, la démarche d'accompagnement portée par Urbanis en vertu d'un marché n° 2017-509 pour le lot 1 et n° 2017-510 pour le lot 2 va jusqu'à l'obtention des différentes contributions financières, le tout dans un but de protection des occupants.

Aux termes de cette convention PIG, la Métropole s'engageait à réaliser environ 200 accompagnements de riverains pour la mise en œuvre des travaux prescrits par les PPRT et parmi ce volume, à favoriser la réalisation d'autres travaux d'amélioration de l'habitat si le besoin était détecté et si les conditions de ressources des propriétaires les rendaient éligibles aux aides de l'ANAH.

Dans ce cadre, la Métropole a confié le marché de suivi-animation pour 2 années (2017-2019) à une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Urbanis, lequel arrive à échéance le 20 septembre 2019. À ce jour, 202 riverains ont engagé la démarche, accompagnés par Urbanis, et ont exprimé leur désir de poursuivre par la phase de réalisation des travaux. Or, la finalisation de cette démarche nécessite que le dispositif de financement existant entre l'État et la Métropole dans le cadre de la convention PIG soit prolongé.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil de valider la proposition d'avenant n° 1 à la convention financière du PIG de préfiguration "risques technologiques et amélioration de l'habitat" du 4 octobre 2017.

L'objectif de l'avenant est de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2019 afin de permettre à la Métropole de percevoir les participations financières de l'État ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention financière du PIG de préfiguration "risques technologiques et amélioration de l'habitat" portant sur la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2019 entre la Métropole et l'État.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ledit avenant,

b) - solliciter auprès de l'État les subventions aux taux maximum, afférentes à la mission d'animation, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leurs régularisations.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 0P26O5285.

4° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P26O5285.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.